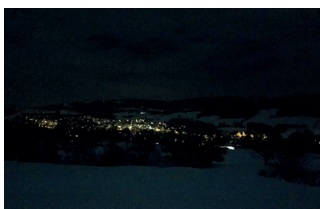


Rapport du président 2019

Avec 168 membres rapportant CHF 2400.- de cotisations, notre association est saine, vivante et dynamique, comme l'a prouvé l'année 2019.

Nos diverses animations et promenades ont été les suivantes:



Samedi 19 janvier

Balade au clair de lune du Bois du Petit-Château au Maillard avec fondue (15 personnes).



Jeudi 21 mars

Balade de l'équinoxe, des Arêtes au restaurant de la piscine avec assemblée générale et fricandeaux (15 personnes).



Samedi 1^{er} juin

Balade matinale (et lumineuse) avec Alain Prêtre au Valanvron pour découvrir des traces d'animaux (12 personnes)



Vendredi 21 juin

Balade vespérale (et pluvieuse) avec Urs Eichenberger au Valanvron pour découvrir l'environnement karstique. (8 personnes qui ont pique-niqué dans la grange de la famille Gloor aux Bulles).



Dimanche 22 septembre

Douce torrée au Gros-Crêt (35 personnes).



Samedi 30 novembre

Balade de l'Avent, avec Caroline Cortès, conteuse, et en collaboration avec la Bibliothèque des jeunes. Avec soupe et thé chaud au terme de la balade dans la cour du lycée Blaise-Cendrars (40 personnes).

Outre l'organisation des promenades, le comité a réfléchi au destin de notre application Smartphone dont la mise à jour pour Google Play coûterait des milliers de francs. Il a mandaté son président, également membre de la Fondation La Chaux-de-Fonds-Winterthour, pour réaliser, au frais de cette Fondation, la traduction de la carte des randonnées en allemand.

Le comité est composé ainsi:

Philippe Cornali, Jean-Jacques Delémont (caissier), Clément Jeanguenat, Brigitte Leitenberg, Joanne Matthey-Jobin (secrétaire), Daniel Musy (président), Alain Prêtre (nouveau, qui remplace Catherine von Allmen), Line Vögtli Demarle

La Chaux-de-Fonds, le 11 novembre 2020

Le président
Daniel Musy

Rapport sur les comptes 2019

Nous avons procédé, en date du 17 mars 2020, à la vérification des comptes de l'Association «Les chemins des 7 abeilles» pour l'exercice 2019.

Nos divers contrôles nous ont permis de constater que:

- le compte d'exploitation et le bilan concordent avec la comptabilité;
- la comptabilité est tenue avec exactitude;
- toutes les transactions ont passé exclusivement par un compte bancaire auprès de la Banque cantonale neuchâtoise;
- les mouvements, tous contrôlés, sont justifiés par les pièces requises.

Principales observations sur l'exercice sous revue

- L'exercice a enregistré un bénéfice de CHF 840.55.
Au 31 décembre 2019, le capital se monte à CHF 4'968.75
- Au plan des dépenses, les frais généraux se sont élevés à CHF 407.15 contre CHF 875.70 en 2018. Elles ont surtout consisté en des frais bancaires et postaux, des frais d'hébergement et de domaine, ainsi que des frais de nature topographique. Les charges de publicité et de promotion se sont montées, quant à elles, à CHF 971.90 (CHF 1'713.80 l'an dernier). Elles concernent les dépenses d'imprimerie (flyers, affiches) et d'organisation de différentes manifestations. Enfin, les frais de Comité ont totalisé un montant de CHF 192.40 (CHF 79.30 l'an dernier). En réalité, ce poste comprend des dépenses de l'association tout entière et non pas uniquement du Comité qui bénéficie de la générosité constante du président.
- Au plan des recettes, l'association a enregistré 103 cotisations versées (CHF 2'412.00) contre 126 l'exercice précédent (CHF 2'055.50). Ces cotisations représentent 180 personnes si l'on tient compte du fait que la grande majorité de celles-ci concernent des couples. On constate donc une érosion du nombre de nos membres, puisqu'en 2019, l'association comptait environ 200 membres. Si le montant des cotisations est plus important que l'an dernier, c'est que bien des membres versent un montant supérieur au dû. La santé de l'association ne souffre, pour l'instant, d'aucun virus.

La Chaux-de-Fonds, le 17 mars 2020

Le vérificateur Le vérificateur
Patric Santschi Bastien Courvoisier